

Le

NOM :

ADRESSE :

GSM :

Monsieur le Gouverneur  
de la Province de Luxembourg,  
Place Léopold, 1

6700 ARLON

Monsieur le Gouverneur,

Objet : demande de dérogation d'architecte

Je soussigné(e), ai l'honneur de solliciter la dérogation prévue à l'article 4, alinéa 2, de la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte afin <sup>1</sup>

( ) de dresser moi-même les plans

( ) de contrôler l'exécution des travaux relatifs à

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Commune de .....

sur le terrain cadastré .....Division .....Section ..... N° .....

Vous trouverez en annexe le contenu de ma demande de dérogation d'architecte.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Gouverneur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Signature

**CONTENU DE LA DEMANDE DE DEROGATION D'ARCHITECTE  
LOI DU 20 FÉVRIER 1939**

**ELEMENTS ESSENTIELS A FOURNIR :**

- La preuve des droits de propriété sur le terrain à bâtir ou sur l'immeuble à transformer (certificat de propriété délivré par le bureau de l'enregistrement) ;
- Le cas échéant, une copie de votre diplôme ;
- Tout document utile (contrat de travail, attestation de l'employeur, ...) pouvant démontrer que vous exercez ou avez exercé une activité professionnelle permettant de démontrer que vous avez acquis des connaissances et des capacités utiles pour effectuer les missions à exercer ;
- Un descriptif des travaux envisagés accompagné de plans, croquis et, éventuellement, de photos, photomontages, etc ;
- Une déclaration certifiant que la maison à construire ou à rénover servira pour votre propre habitation familiale.

**EN CE QUI CONCERNE LES PLANS, VEUILLEZ FOURNIR EN TROIS EXEMPLAIRES :**

**1. Documents de base :**

- 1.1 Plan de situation à l'échelle cadastrale (1/2500, 1/1250, ...).
- 1.2 Plan d'implantation (1/1500).
  - parcelle, jardin, habitation, ... existants ;
  - endroit précis des projets ;
  - noms des voisins.
- 1.3 Photos numérotées avec indication des endroits des prises de vues.
- 1.4 Situation avant travaux (pour transformations ou agrandissements).

**2. Travaux à réaliser (à l'échelle 1/50<sup>ème</sup>) :**

- 2.1 Vues de toutes les parois verticales :
  - ouvertures – toutes dimensions ;
  - légende des matériaux, nature, sections ;
  - pointillés : pièces intérieures verticales, horizontales, obliques.
- 2.2 Vue en plan :
  - indication des parois verticales, ouvertures, rappel des dimensions ;
  - emplacement des pièces verticales, horizontales, obliques ;
  - pointillés : emplacement des pièces maîtresses supportant la toiture.
- 2.3 Coupe verticale :
  - parois verticales ;
  - fondations en profondeur, natures, dimensions ;
  - dalles, terrasses (si béton armé, détails des armatures métalliques : disposition et sections) ;
  - colonnes, supports divers, escaliers (idem) ;
  - linteaux importants (tout linteau si vieille bâtisse) ;
  - détails de la charpente portant la toiture : matériaux, sections, assemblages.
- 2.4 Divers :
  - Agrandissements, coupes, assemblages, notes de calculs, ...